

# Réunion du Conseil Municipal du 9 mars 2020

PRESENTS : Pauline BOISIER, Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Maryse LABASQUE, Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Jérôme PERRET, Yolande RIGLET, Catherine RUBIN

ABSENTS : Florent ALLAMAND, Jean-Paul BARANGE, Romain CHAPPAT, Yannick DESGRANGES, Pierre JOIGNE, Olivier NICODEX (pouvoir à Jean-Maurice DENAVACELLE)

Secrétaire de séance : Pauline BOISIER

\* Compte rendu de la réunion du 20 janvier 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2020

Vu l'absence de quorum constatée lors de la réunion du 24 février 2020, la séance a été renvoyée au 9 mars 2020. A cette occasion, le Conseil Municipal délibère valablement sans condition de quorum.

## FINANCES

Mme le Maire rappelle les difficultés financières auxquelles les élus ont dû faire face au cours de ce mandat :

- baisse constante des dotations de l'Etat et notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est passée de 73 924€ en 2014 à 22 459€ en 2019, soit une perte sèche d'environ 50 000€ non compensée
- mise en place en 2012 du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui s'élève à 25 000€, somme qui représente le montant annuel a minima des travaux de voirie communale
- réalisation de travaux de drainage imprévus d'un montant de 700 000 euros HT, destinés à stabiliser le glissement de terrain survenu combe de l'Alluet

### ➤ Approbation du compte de gestion 2019 dressé par M. Le Receveur Municipal

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### ➤ Approbation du compte administratif 2019

Mme le Maire rappelle que le compte administratif a été présenté de façon détaillée aux élus lors d'une précédente réunion de travail. Il s'agit donc ce jour de retracer les dépenses par chapitre

Considérant que Mme Marie-Antoinette METRAL, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Jérôme PERRET pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2019	Report 2018	Résultat de clôture
Réalisations	Fonctionnement	631 412,70	786 812,69	155 399,99	339 630,65	495 030,64
	Investissement	495 637,99	372 970,30	-122 667,69	13 966,58	-108 701,11
	Total	1 127 050,69	1 159 782,99	32 732,30	353 597,23	386 329,53
Restes à réaliser	Fonctionnement	0,00	0,00			
	Investissement	161 515,00	230 606,00			
	Total	161 515,00	230 606,00			

Les réalisations de la section de fonctionnement s'établissent comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	267 244,54	Remboursement ch. personnel	10 902,47
Charges de personnel	187 329,69	Produits des services	61 412,53
Atténuation de produits	16 496 ,00	Impôts et taxes	551 218,15
Autres charges gestion courante	107 176,89	Dotations- Participations	133 407,78
Charges financières	31 547,40	Autres produits financiers	1,60
Charges exceptionnelles	9 439,40	Produits exceptionnels	459,00
<i>Sous-Total Dépenses réelles</i>	<i>619 233,92</i>	<i>Sous-Total Recettes réelles</i>	<i>786 812,69</i>
Opérations d'ordre	12 178,78	Excédent reporté	339 630,65
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>631 412,70</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 126 443,34</b>

La section d'investissement s'établit comme suit pour l'année 2019 :

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement capital emprunts	85 210,76	FCTVA	117 545,00
Etudes	5 827,44	Taxe d'aménagement	30 527,85
Taxe d'aménagement	4 110,40	Subventions	200 742,31
Immobilisations	80 324,66	Remboursement frais acte	705,14
Travaux en cours	320 164,73	Immobilisations en cours	11 271,22
<i>Sous-Total Dépenses réelles</i>	<i>495 637,99</i>	<i>Sous-Total Recettes réelles</i>	<i>360 791,52</i>
		Opération d'ordre	12 178,78
		Excédent 2018 reporté	13 966,58
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>495 637,99</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>386 936,88</b>

Les réalisations de l'année 2019 en section d'investissement sont les suivantes :

- Travaux de peinture + changement stores groupe scolaires : 30 279,83€
- Réfection toitures bâtiments communaux : 8 938,80€
- Porte salle hors sac Agy + marteau sonnerie église : 5 450,94€
- Matériel de sonorisation : 2 081,04€
- Equipement informatique école + mairie : 8 000,31€
- Travaux réseaux pluviales + assainissement : 9 892,80€
- Travaux de dépressage 12 488,54€
- Travaux de sécurisation de la route d'Agy : 294 874,51€
- Surveillance glissement de terrain : 9 399,00€
- Maîtrise d'œuvre pour travaux suite tempête ELEANOR : 4 620,00€

Le montant du FCTVA exceptionnellement élevé, résulte du versement en année n+2 de la TVA sur les travaux de drainage. Les subventions d'investissements reçues proviennent du Département pour un montant de 93 731,00€.

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes figurant ci-dessous doivent être pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif.

Restes à réaliser – Dépenses : ils correspondent aux dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées au 31 décembre : 161 515,00€ (sécurisation route d'Agy, travaux voirie non réalisés en raison de conditions météo défavorables, travaux de dessouchage au plateau d'Agy)

Restes à réaliser – Recettes : ils correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre de l'année considérée : 230 606€ (subventions sur travaux de sécurisation de la route d'Agy et voiries diverses

#### ➤ Affectations des résultats de l'année 2019

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	155 399,99€
Report 2018	339 630,65€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019	<b>495 030,64€</b>
Restes à réaliser 2019 – Dépenses	0,00
Restes à réaliser 2019 – Recettes	0,00

#### Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019	-122 667,69€
Report 2018	13 966,58€
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019	-108 701,11€
Restes à réaliser 2019 – Dépenses	161 515,00€
Restes à réaliser 2019 – Recettes	230 606,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'AFFECTER une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 soit **39 610,00 euros** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2020 (c/1068),
- d'INSCRIRE le reliquat soit **455 420,53 euros** en excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2020 (c/002).

#### ➤ Décision en matière de taux d'imposition des taxes locales directes – année 2020

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 1259 COM pour l'année 2020 ne nous a pas été transmis par les services fiscaux à ce jour,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire pour l'année 2020, les taux votés en 2017, 2018 et 2019, malgré la baisse continue des dotations de l'Etat et les conséquences de la réforme sur la Taxe d'Habitation :

Taxes	Pour mémoire Taux 2018	Taux 2019	Variation 2019/2018
Taxe habitation	18,16%	18,16%	+0%
Taxe foncière (bâti)	14,73%	14,73%	+0%
Taxe foncière (non bâti)	133,79%	133,79%	+0%

#### ➤ Budget Primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte administratif 2019 et décidant de l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

Après examen des dépenses et des recettes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2020, équilibré en dépenses et en recettes par section, et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 070 254,65 euros	1 070 254,65 euros
Section d'Investissement	985 674,00 euros	985 674,00 euros

- APPROUVE le programme des investissements 2020 et leurs financements.

La section de fonctionnement s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

Les grandes lignes de la section d'investissement se composent notamment de travaux de voirie inscrits en restes à réaliser (voir ci-dessus), de la rénovation du patrimoine cultuel (reproduction en 3D des statues de l'église), de travaux de remise en état et de sécurisation des réseaux hydrauliques et cours d'eau suite à la tempête Eleanor de janvier 2018, de l'équipement informatique du groupe scolaire et de la mairie.

En conclusion de cette partie financière, M. l'adjoint aux finances rappelle les éléments de la synthèse établie par le cabinet d'expertise et de conseil KPMG à savoir :

« *Les principaux indicateurs financiers décrivent une situation financière saine avec des marges de manœuvre:*

► *la capacité d'autofinancement est à un bon niveau, elle permet le désendettement sans difficulté, ainsi que l'autofinancement d'une partie des investissements*

► *la commune peut s'appuyer sur une réserve de trésorerie relativement confortable avec un fond de roulement de 385K€ assurant 250 jours de fonctionnement courant,*

► *l'endettement de la commune est maîtrisé au regard notamment de sa capacité de désendettement. Le désendettement est envisageable sur 5 ans au vu de la capacité d'autofinancement actuelle*

► *à l'aube du prochain mandat, la commune dispose de capacités d'investissement à condition, par ailleurs, qu'elle maîtrise sa capacité d'autofinancement proche de son niveau actuel. »*

Mme le Maire considère que les membres de l'équipe municipale actuelle peuvent être fiers de laisser aux futurs élus une situation financière saine.

Ce résultat honorable est le fruit d'un travail rigoureux et d'une approche visionnaire du développement de la commune.

#### ➤ Subventions versées aux associations au titre de l'année 2020

L'attribution nominative des subventions est laissée à l'appréciation de la nouvelle équipe municipale

#### ➤ ADMINISTRATION GENERALE

##### ➤ Retrait de la commune de Saint Sigismond du SIVM du Haut-Giffre

En l'absence d'information suffisante, la décision est reportée.

*La séance est levée à 20h40*

*Madame le Maire*

*Marie-Antoinette METRAL*

